

LES AVENIERES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2008

Le dix juillet deux mil huit à 20 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal des Avenières en Mairie sous la présidence de son maire en exercice Monsieur Gilbert MERGOUD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Etaient présents : Jean-Michel AROD, Chantal BELLIN, Denise CORTEY, Marie-France COTTET, Sébastien DREVET, Guillaume FAVIER, Valérie GEYNET, Josiane GIPPET, Colette GREPAT, Emmanuel GUTIERREZ, Philippe GUYON, Henri MIEGE, Chantal MOLY, Jean-Charles PASTORINO, Marie-Thérèse PASTORINO, Jacky RAVAZ, Fabienne RETY, Chantal REY, Joao SANTOS, Maryvonne SARAMITO, Alain SOCIE, Yvon THENAULT.

Etaient absents ayant donné pouvoir : Marie-Catherine LAMIRAL à Yvon THENAULT, Nathalie MARGAIN à Philippe GUYON, Roger MORNEY à Jean-Charles PASTORINO

Etait excusé : Raymond HERBEPIN.

Date de convocation : 03 juillet 2008

Les Conseillers présents, soit 23, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 27, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination de deux secrétaires élus parmi les Conseillers, à savoir Colette GREPAT et Philippe GUYON. Ces derniers acceptent.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 juin 2008

Jacky RAVAZ : j'ai une précision à ajouter à propos de la révision du POS, suite à deux interventions qui sont à peu près les mêmes : « Encore une fois on nous demande de mettre en œuvre des décisions qui ont été prises plus haut ».

Emmanuel GUTIERREZ s'adressant au Maire : à la page 2 vous dites « j'ai encouragé vivement M. GUTIERREZ à aller devant le Tribunal Administratif pour ce motif ; au moins les électeurs verront qui vous êtes réellement ». Êtes vous sûr que vous avez dit cela ?

Le Maire : oui, j'ai dit cela. Nous ne sommes pas ici pour refaire le débat : soit on est d'accord, soit on n'est pas d'accord avec le compte rendu.

Emmanuel GUTIERREZ : je vous invite à en rester là car c'est limite diffamatoire.

Jacky RAVAZ : il me semble que tu as dit : « j'ai encouragé vivement M. GUTIERREZ à aller devant le Tribunal Administratif pour ce motif », par contre « au moins les électeurs verront qui vous êtes réellement » je ne suis pas sûr.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 10 juillet 2008

VOTE		
POUR A L'UNANIMITE		

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont délibérés :

I- ASPECT REGLEMENTAIRE

2008-7-1 – Désignation d'un correspondant sécurité routière

2008-7-2 – Désignation de délégués

- a) Commission d'Appel d'Offres, de Délégation de Service Public et de Jury de Concours
- b) commission urbanisme
- c) Centre communal d'Action Sociale
- d) Commission développement économique

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2008-7-3 – Acquisition de la propriété Brahim SEKKAI et Philippe FOURNIER

III – SCOLAIRE, CULTURE, SOCIAL

2008-7-4 – Marché de restauration collective – fourniture et livraison de repas

IV – ASPECT FINANCIER

2008-7-5 – Réajustement des tarifs du restaurant scolaire

2008-7-6 – Attribution de subventions aux associations

2008-7-7 – Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières

- a) attribution de la délégation de service public simplifiée de type affermage
- b) règlement intérieur
- c) tarifs

2008-7-8 – Aménagement du stade de foot – demande de subvention auprès des Parlementaires

2008-7-9 – Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

2008-7-10 – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère

2008-7-11 – Route du Jalerieu

- a) approbation du projet
- b) aménagement de sécurité – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère
- c) enfouissement du réseau basse tension - demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)
- d) éclairage public – demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)
- e) enfouissement du réseau France Télécom - demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

V – PERSONNEL COMMUNAL

2008-7-12 – Modification de poste – Avancement de grades

VI - QUESTIONS DIVERSES

I- ASPECT REGLEMENTAIRE

2008-7-1 – Désignation d'un correspondant sécurité routière

Par courrier en date du 20 août 2008, l'Association des Maires et Adjoints de l'Isère nous informe qu'une charte a été co-signée avec le Préfet de l'Isère concernant la sécurité routière, le 19 mars 2007. Il nous incombe de désigner au sein du conseil municipal deux correspondants sécurité routière (1 titulaire et 1 suppléant). Ces correspondants sont des interlocuteurs privilégiés en matière de sécurité routière, à l'échelle communale et intercommunale, et seront amenés à animer la politique de la sécurité routière.

Le Maire propose de désigner Jean-Charles PASTORINO, délégué titulaire, et Jean-Michel AROD, délégué suppléant.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR : 24	ABST. : 2 Emmanuel GUTIERREZ Jacky RAVAZ

2008-7-2 – Désignation de délégués

Thierry LAGRANGE et Corinne LENOIR ayant donné leur démission du conseil municipal, il convient de les remplacer dans les différentes commissions où ils avaient été désignés par délibérations du 11 avril 2008. .

a) Commission d'Appel d'Offres, de Délégation de Service Public et de Jury de Concours

La liste de l'opposition n'ayant plus de délégué titulaire, le Maire propose de désigner Philippe GUYON en remplacement de Thierry LAGRANGE

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE		
POUR : 24	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

b) commission urbanisme

Le Maire propose de désigner Yvon THENAULT en remplacement de Thierry LAGRANGE

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

c) Centre Communal d'Action Sociale

Le Maire propose de désigner Josiane GIPPET en remplacement de Corinne LENOIR.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Emmanuel GUTIERREZ

d) commission développement économique

Le Maire propose de désigner Yvon THENAULT.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE	
POUR A L'UNANIMITE	

II – AMENAGEMENT URBAIN ET ENVIRONNEMENT

2008-7-3 - Acquisition de la propriété Brahim SEKKAI et Philippe FOURNIER

Lors de travaux de la Route de Savoie, l'aménagement de l'intersection Chemin Vert/Chemin du Bois Poulet/Route de Savoie a empiété sur une parcelle sise Le Bois Poulet cadastrée section AD n° 1298 d'une superficie de 195 m² appartenant à Brahim SEKKAI et Philippe FOURNIER.

Pour permettre la régularisation, le Maire propose, au vu de l'avis des Domaines, d'acquérir la parcelle cadastrée AD n° 1298 d'une superficie de 195 m² pour un montant de 8 000 €.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération, y compris le document d'arpentage.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

III – SCOLAIRE, CULTURE, SOCIAL

2008-7-4 - Marché de restauration collective – fourniture et livraison de repas

Par délibération en date du 24 janvier 2008, vous avez décidé de passer un marché de services à bons de commandes sous forme d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison d'un minimum de 90.000 repas et un maximum de 200.000 repas (articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du CMP) pour une durée de trois ans à compter du 01 septembre 2008.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 7 avril 2008 pour parution le 10 avril 2008 au BOAMP et au JOUE. La date de remise des offres était fixée au 02 juin 2008 à 12 H.

Après analyse des trois offres reçues, la commission d'appel d'offres, réunie les 11 juin 2008 et 25 juin 2008, a décidé d'attribuer le marché à :

- la Société SOGERES, 110 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON

Le Maire propose d'entériner la décision de la Commission d'Appel d'Offres telle que présentée ci-dessus.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer le marché ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : je suis contre ce principe. Il y a peut être d'autres solutions. Le Conseil Général de l'Isère a fait des efforts pour améliorer la qualité. Je trouve regrettable de faire confiance à des marchands de soupe. C'est la solution de facilité, la qualité n'est pas assurée.

Alain SOCIE : en gestion directe, cela dépend du cuisinier.

Guillaume FAVIER : j'ai reçu des gens qui avaient des projets pour la régie directe.

SOGERES a fait des propositions intéressantes.

Yvon THENAULT : y a-t-il des enquêtes auprès des personnes âgées ?

Le Maire : l'ADMR que j'ai reçu ce matin m'a dit que les personnes âgées qui utilisent ce service ont l'air globalement satisfaites. J'ai insisté auprès de la Présidente pour qu'ils fassent remonter de façon précise quand il y a des problèmes. Les enquêtes de satisfaction sont prévues dans le contrat.

Yvon THENAULT : il faut que nous fassions nous même l'enquête.

Le Maire : globalement, les agents du restaurant scolaire disent que les repas sont corrects.

Josiane GIPPET : il y la satisfaction des enfants mais également celle des personnes âgées.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 5 Josiane GIPPET Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL

IV – ASPECT FINANCIER

2008-7-5 - Réajustement des tarifs du restaurant scolaire

Par décret n° 2006-753 du 29 juin 2006, la réglementation relative aux prix de la restauration scolaire est modifiée. Désormais, les collectivités territoriales ont la faculté de déterminer le prix de la cantine scolaire en fonction du coût, du mode de production des repas et des prestations servies.

Pour rester dans des limites raisonnables d'augmentation, le Maire propose de fixer, à compter du 1^{er} août 2008, les tarifs des repas comme suit :

- 3.25 € (au lieu de 3.15 €) pour les enfants soit une augmentation de 3.17 %
- 5.15 € (au lieu de 5.00 €) pour les adultes soit une augmentation de 3,00 %.

Il est précisé que pour un enfant qui déjeune au restaurant scolaire tous les jours, l'augmentation est de 1.60 € par mois (4 repas/semaine x 0.10).

Il convient de délibérer pour valider et appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} août 2008.

Le Maire précise qu'un repas coûtait 7,55 € en 2007.

VOTE		
POUR : 20	CONTRE : 1 Jacky RAVAZ	ABST. : 5 Josiane GIPPET Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL

2008-7-6 - Attribution de subventions aux associations

La commission finances s'est réunie le 3 juillet 2008.

Associations	Montant voté 2007	Réalisé 2007	Proposition 2008
CULTURE			
Artistes Avenièrants	200.00	200.00	200.00
Atelier TA 3	230.00	230.00	230.00
Croqueurs de Pommes	80.00	80.00	50.00
Ecole Musique Avant Pays Savoyard	816.00	816.00	867.00
Groupe Historique	230.00	230.00	230.00
SYNFONIA	700.00	700.00	700.00
DIVERS			
Amicale du Personnel	340.00	340.00	340.00
Amicale du Personnel (arbre de Noël)	1 080.00	1 080.00	1 200.00
Amicale du Personnel (départ en retraite)	1 000.00	1 000.00	250.00

Comité des Fêtes des Avenières	150.00	150.00	150.00
FNACA	110.00	110.00	110.00
Amicale des Sapeurs Pompiers	160.00	160.00	160.00
U.M.A.C.	130.00	130.00	130.00
SCOLAIRE			
D.D.E.N. (section Les Avenières)	80.00	80.00	80.00
Sou des Ecoles BUVIN	100.00	100.00	100.00
Sou des Ecoles CIERS	200.00	200.00	200.00
Sou des Ecoles CURTILLE	100.00	100.00	100.00
SOCIAL			
Amicale des Donneurs de Sang	230.00	230.00	230.00
SPORT			
UB2A (Basket)	650.00	650.00	650.00
Club de ski	800.00	800.00	800.00
Club Nautique	//	//	100.00
Cyclotouristes Avenières Morestel	260.00	260.00	260.00
HOC (annuelle)	1 525.00	1 525.00	1 600.00
HOC (nettoyage)	1 525.00	1 525.00	1 525.00
Judo-club	650.00	650.00	700.00
St Pierre Cycliste (<i>Sport Olympique Charvieu</i>)	1 500.00	1 500.00	1 500.00
CENTRE SOCIAL JEAN BEDET			
Action Jeunes	12 300.00	12 300.00	12 300.00
Action Jeunes Intercommunale (compensation CCPC)	7 667.00	7 667.00	7 667.00
Carnaval	900.00	900.00	900.00
Garderie-Périscolaire du midi	1 500.00	1 500.00	1 500.00
Garderie-Périscolaire du matin	500.00	500.00	500.00
Halte-Garderie (fonctionnement)	6 800.00	6 800.00	6 800.00

L'Adjoint aux Finances propose d'adopter les subventions telles que présentées ci-dessus.

Il convient d'approuver ces propositions et autoriser le Maire à verser ces subventions.

Le Maire précise que deux associations ne figurent pas dans cette liste (ADMR et ACCA) car nous souhaitons rencontrer les dirigeants pour préciser un certain nombre de points. C'est à ce titre que j'ai reçu la Présidente de l'ADMR ce matin et nous devons poursuivre notre travail le 16 septembre. L'ADMR a une véritable vocation auprès du public. Le souhait, c'est ce qui se passe dans de nombreuses communes, c'est de lier la subvention avec l'activité de l'association. On donne un montant de subvention indexé sur la prestation, sur le nombre d'heures de services rendus.

Philippe GUYON : l'ADMR a-t-elle un expert comptable ou un commissaire aux comptes ?

Le Maire : on leur posera la question.

Jacky RAVAZ : la subvention en 2007 était de 3 000 €. Vous essayez de la baisser ?

Alain SOCIE : non. On se pose des questions que l'on veut résoudre avec eux.

Philippe GUYON : pour avoir feuilleté l'année dernière le formulaire de demande de subventions remis, je trouve que ce n'est pas sérieux ce que les associations nous donnent, on devrait avoir un vrai compte d'exploitation.

Alain SOCIE : l'affectation de critères pour attribuer des fonds est difficile compte tenu de la multitude des types d'associations. C'est ce qui explique la prudence d'année en année pour être dans la même fourchette.

Yvon THENAULT : ils devraient donner des réponses plus précises sinon on ne leur attribue pas de subvention.

Chantal REY : les associations fonctionnent avec des bénévoles que l'on a déjà du mal à recruter.

Alain SOCIE : l'exigence minimum c'est d'avoir le document, sinon on ne vote pas la subvention.

Yvon THENAULT : j'entends dire qu'il y a des trésors de guerre. Est-ce vrai ? Vous avez un droit de regard et un devoir, vous donnez de l'argent public.

Alain SOCIE : je pondère, car il faut regarder le niveau de la subvention attribuée.

Yvon THENAULT : est-ce que le ski-club a un trésor de guerre ?

Alain SOCIE : je ne sais pas.

Yvon THENAULT : c'est magouille et compagnie.

Alain SOCIE : quand une subvention est symbolique, je ne veux pas aller mettre le bazar. Si une association fait son travail et que c'est bien géré, on attribue la subvention.

Yvon THENAULT : quand une association va bien et qu'elle a du fric, tout va bien. Toutes les associations de ski c'est comme cela. Il y a un fric monstre.

Le Maire : on demande des comptes. Par exemple, pour le Centre Social, il y a un commissaire aux comptes. Les choses sont claires. Pour l'ADMR nous avons souhaité les rencontrer pour éclaircir les choses. On doit faire la même démarche avec les chasseurs. Face aux rumeurs, moi je suis prudent.

Yvon THENAULT : je ne traîne pas dans les bars. Il faut faire ce travail avec toutes les grosses associations.

Chantal REY : les grosses associations, comme l'Office de Tourisme, fournissent des comptes.

Yvon THENAULT : je ne parle pas des grosses associations comme l'Office de Tourisme qui sont respectables.

Chantal REY : vous pouvez respecter toutes les associations, elles sont toutes respectables.

Denise CORTEY : pourquoi pensez-vous que les gens trichent ?

Yvon THENAULT : parce qu'ils trichent.

Alain SOCIE : je suis prêt à différer des attributions si vous émettez des doutes sur une association.

Yvon THENAULT : si vous faites le travail comme il faut le débat dans les associations sera le même.

Alain SOCIE : je n'ai pas vocation à mettre le « bazar » dans les associations. Nous ne sommes pas des organismes de tutelle. Je veux bien regarder le bien fondé de l'argent public qui est mis.

Philippe GUYON : ce qu'il faut savoir c'est l'état de santé de chaque association pour que l'on aide les associations en fonction de leurs besoins.

Yvon THENAULT : Buvin et Curtille, 100 € de subventions pour 45 élèves et 200 € pour les 450 élèves de Ciers.....

Alain SOCIE : c'est donner des sommes pour permettre l'animation. La commune finance par ailleurs directement les activités scolaires.

Guillaume FAVIER : concernant la participation aux écoles, que ce soit pour le fonctionnement, le matériel, les sorties extrascolaires, les crédits sont répartis au prorata. La subvention au sou des écoles sert au financement des animations.

VOTE		
POUR : 21	CONTRE : 2 Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL	ABST. : 3 Josiane GIPPET Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN

2008-7-7 – Gestion et exploitation du boulodrome municipal des Avenières

La commune des Avenières a fait édifier et est propriétaire d'un équipement, à destination de boulodrome, composé d'un bâtiment fermé, comprenant des vestiaires, des pistes de jeux et une buvette-restauration, d'un parc de stationnement et de pistes de jeux extérieures.

Par délibération en date du 14 septembre 2006, vous avez décidé de confier, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage, la gestion de cet équipement à un prestataire. Ce contrat a pris fin suite à la mise en liquidation judiciaire de ce dernier. Une nouvelle procédure de délégation de service public simplifiée a été engagée.

a – attribution de la délégation de service public simplifiée de type affermage

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé au Courrier de Bourgoin fixant la date de remise des offres au 20 juin 2008.

Deux candidats ont retiré des dossiers. Un seul candidat a remis une offre.

Après analyses et négociations, le Maire propose :

- d'attribuer la délégation de service public simplifiée de type affermage à Monsieur Yves BOURJAILLAT, seul exploitant qui dispose d'une expérience en matière de gestion de bar restaurant et qui connaît le milieu bouliste,
- d'approuver et signer le contrat dont les caractéristiques principales sont les suivantes : exploitation du boulodrome comprenant l'accueil des sportifs et l'entretien courant de l'équipement. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2008. Son titulaire est autorisé à percevoir auprès des usagers des redevances, dont les tarifs sont définis par délibération du Conseil Municipal, et des recettes annexes et complémentaires de types restauration et vente de boissons.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à signer ce contrat ainsi que tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Jacky RAVAZ : y a-t-il un changement par rapport au précédent contrat.

Le Maire : la durée est de un an au lieu de trois.

Emmanuel GUTIERREZ : qu'est-ce qui explique que vous avez baissé la caution ?

Le Maire : c'est sur un an au lieu de trois.

Jacky RAVAZ : vous ne craignez pas que l'on se trouve dans la même situation au bout d'un an ?

Le Maire : nous sommes en réunion publique. Je ne peux pas expliquer pourquoi nous en sommes arrivés là avec nos précédents gérants. J'ai confiance en la personne à qui on confie l'équipement. Il a le sens du commerce ce qui devrait l'aider.

Jacky RAVAZ : les charges risquent d'augmenter à cause de l'augmentation du prix du carburant.

Le Maire : à l'origine, c'était un jeu couvert et pas un boulodrome. C'est du chauffage rayonnant qui donne une sensation de chaleur. Un chauffage à air pulsé serait peut-être plus adapté. J'ai sollicité la Communauté de Communes du Pays des Couleurs car c'est un équipement qui a une vocation intercommunale. Une aide pour des travaux n'a pas été exclue.

Yvon THENAULT : pourquoi vous ne faites pas un toit en tuiles photovoltaïques. Cela reviendrait moins cher.

Alain SOCIE : comment chauffer à l'électricité des volumes pareils. Il faut au moins dix ans avant d'amortir.

Yvon THENAULT : il faut y réfléchir.

Le Maire : s'il y a un projet, il faut que toutes les solutions techniques soient étudiées.

Philippe GUYON : le restaurant va-t-il fonctionner ?

Alain SOCIE : oui, c'est ça l'idée force, c'est l'activité restaurant-bar qui peut permettre de faire fonctionner l'équipement.

VOTE		
POUR : 19	CONTRE : 2 Jacky RAVAZ Emmanuel GUTIERREZ	ABST. : 5 Josiane GIPPET Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL

b – règlement intérieur

L'article 15.6 du contrat de délégation de service public simplifiée de type affermage prévoit l'instauration d'un règlement intérieur, lequel devra être affiché à la vue du public et de manière lisible dans les locaux d'accueil du boulodrome.

Le Maire propose d'approuver le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Il convient de délibérer pour approuver ce règlement intérieur.

VOTE	
POUR : 19	ABST. : 7 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL Jacky RAVAZ

c - tarifs

La gestion du boulodrome fait l'objet d'une délégation de service public simplifiée de type affermage qui prévoit l'approbation des tarifs par le Conseil Municipal.

Le Maire propose d'appliquer les tarifs ci-après à compter du 1^{er} septembre 2008 :

Droit d'entrée	Tarif
Ticket journalier d'accès aux pistes, de l'heure d'ouverture de l'équipement jusqu'à 17 heures, y compris pour les concours	2.00 €
Ticket journalier d'accès aux pistes, à partir de 17 heures, y compris pour les concours	1.00 €
Carte d'abonnement annuel	50.00 €

Il convient de délibérer pour approuver ces tarifs et leur mise en application à compter du 1^{er} septembre 2008.

Yvon THENAULT : pourquoi ce n'est pas le gérant qui fixe les tarifs ?

Le Maire : le vote des tarifs des services municipaux sont de la compétence du conseil municipal. Toutefois, les montants proposés ont été examinés avec le gérant.

VOTE	
POUR : 19	ABST. : 7 Josiane GIPPET Emmanuel GUTIERREZ Philippe GUYON + pouvoir de Nathalie MARGAIN Yvon THENAULT + pouvoir de Marie Catherine LAMIRAL Jacky RAVAZ

2008-7-8 - Aménagement du stade de foot – demande de subvention auprès des parlementaires

Les équipements mis à disposition du club de foot sont inadaptés en raison de l'augmentation du nombre de joueurs (2 équipes senior hommes, 1 équipe senior femmes, 1 équipe juniors et 11 équipes jeunes) et de l'activité qui en découle.

Le projet consiste à créer des vestiaires supplémentaires.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 228 540,00 € HT.

Le Maire propose de demander une subvention auprès des parlementaires.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Yvon THENAULT : vous demandez la totalité ? par habitude, ils donnent combien ?

Le Maire : pour le groupe scolaire du Mollard Bresson on a eu 30 000 € de la part du Député. On ne sait pas combien ils attribueront.

Jacky RAVAZ : je ne trouve pas normal que les parlementaires disposent d'une enveloppe comme cela.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-7-9 - Office de Tourisme Les Avenières/Veyrins-Thuellin – demande de subvention au Conseil Général de l'Isère.

L'aménagement de l'Ilot Nord se poursuit et a notamment pour objectif de :

- créer une voie piétonne entre la grande rue de Ciers et l'avenue Général Jacques Guillermaz,
- restructurer le bâtiment Office de Tourisme pour la création :
 - o d'un nouvel office de tourisme plus accueillant (sur 2 niveaux),
 - o d'une salle d'exposition d'une surface globale de 100 m² (y compris ses annexes) en remplacement de la salle d'exposition actuelle,
 - o d'un espace dédié à l'association des commerçants (au 1^{er} étage).

Le projet comporte :

- la création d'un passage dans l'espace accueil de l'office de tourisme actuel,
- le déplacement de l'office de tourisme dans la trame exposition actuelle sur deux niveaux,
- le déplacement de la salle d'exposition dans un nouveau bâtiment, côté jardin, qui accompagnera la voie piétonne créée,
- l'aménagement de la voie piétonne et son environnement entre la grande rue de Ciers et la voie nouvelle,
- l'aménagement de l'étage au-dessus du nouveau passage pour accueillir l'association des commerçants.

Le montant de l'opération est estimé à 564.600 € HT qui se décompose de la manière suivante :

- bâtiments existants démolis :	13 000,00 € HT
- bâtiment existant conservé	
y compris passage, 160 m ² utiles x 1 500 € HT/m ²	240 000,00 € HT
- bâtiment neuf : 100 m ² x 1 800 € HT/m ²	180 000,00 € HT
- voie piétonne et jardin : 250 m ² x 150 € HT/m ²	37 500,00 € HT
Total des travaux	470 500,00 € HT
-Honoraires maîtrise d'œuvre, relevé géomètre dommage-ouvrage, contrôles, SPS...	94 100,00 € HT

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère ainsi que tout autre organisme susceptible de soutenir la démarche communale pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer les dossiers de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

Yvon THENAULT : une réflexion. Je suis pour que l'on fasse quelque chose aux Avenières en terme de culture. Il est inadmissible que l'on ait pas un local digne de la taille de notre commune, mais quand on regarde la somme demandée on aurait peut être pu faire le choix d'un autre endroit désenclavé.

Chantal REY : les sommes correspondent aussi à l'aménagement de la transversale entre les deux voies. Il serait dommage de quitter le centre ville.

Yvon THENAULT : c'est dommage de ne pas l'avoir prévu sur l'Ilot Nord. On aurait pu le prévoir au rez-de chaussée d'un bâtiment de la voie Nord.

Alain SOCIE : il faut voter cela dans l'esprit de se positionner pour avoir des subventions. Il faut retravailler et mettre cela en perspective. Aujourd'hui on fait des demandes de subvention.

VOTE	
POUR : 25	ABST. : 1 Jacky RAVAZ

2008-7-10 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme – demande subvention au Conseil Général de l'Isère

Par délibération en date du 19 juin 2008, vous avez prescrit la révision du POS valant PLU, sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux dispositions de l'article L 123-13 du Code de l'urbanisme.

Pour mener à bien cette opération, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention et la Communauté de Communes du Pays des couleurs dans le cadre du PLH ainsi que tout autre organisme susceptible de soutenir la démarche communale.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer les dossiers de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

2008-7-11 - Route du Jalérieu

L'objectif consiste à aménager cette entrée d'agglomération pour améliorer la sécurité routière en obtenant le respect de la limitation de vitesse réglementaire, en sécurisant les cheminements des piétons, en créant un espace plus structuré et aménagé.

Le programme consiste, notamment, en l'enfouissement des réseaux, et des aménagements de voirie (création de trottoirs, rétrécissements de la voie existante).

Le montant de l'opération est estimé à 1.455.984,00 € HT se décomposant de la manière suivante :

- travaux d'aménagement de sécurité :	779 000,00 € HT
- travaux d'enfouissement du réseau EDF :	290 590,00 € HT
- éclairage public :	151 000,00 € HT
- travaux d'enfouissement du réseau téléphonique :	137 394,00 € HT
- honoraires de maîtrise d'œuvre, plans topographiques, SPS... :	98 000,00 € HT

a – approbation du projet

Il convient de délibérer pour approuver le projet présenté et commenté par le Maire.

Alain SOCIE : il faut intégrer dans le projet les économies d'énergie au niveau de l'éclairage public.

Claude MARTIN-GARIN du Cabinet BEIRA (maitre d'œuvre) : il faut intégrer cette possibilité dans le projet : l'extinction d'un feu sur deux ou installer des réducteurs de puissance. Il faut travailler avec le SE 38 et réfléchir à l'intégration des illuminations également.

Chantal REY : n'est-il pas possible d'intégrer une piste cyclable ?

Claude MARTIN GARIN : il n'y a pas suffisamment de place pour intégrer une piste cyclable de deux mètres.

Sébastien DREVET : on ne peut pas faire la piste à la place du nouveau trottoir.

Claude MARTIN GARIN : on croise un tas de sorties et c'est loin d'être sécurisé. Les portails sont à ras de l'alignement.

Alain SOCIE : le Vieux Chemin a une faible circulation et on pourrait encourager les cyclistes à l'emprunter.

Emmanuel GUTIERREZ : le parking de la piscine est-il intégré au projet ?

Claude MARTIN GARIN : oui, il est intégré dans la mesure où actuellement l'accès n'est pas organisé, l'accès des piétons aux équipements publics n'est pas sécurisé et par ailleurs le stationnement n'est pas organisé. Dans ce projet, on mettrait les eaux pluviales en séparatif là où il y a un réseau unitaire eaux usées – eaux pluviales. Il s'agit d'une étude de faisabilité qui est là pour amener les réflexions.

Philippe GUYON : cela fait un budget de 1,3 million. Comment va-t-on le financer ?

Alain SOCIE : il y a deux façons de le financer : par l'emprunt et par l'augmentation de l'autofinancement. Aujourd'hui, il faut se positionner par rapport aux financeurs dès le début du mandat.

Emmanuel GUTIERREZ : c'est le Conseil Général ?

Alain SOCIE : oui, il y a le Conseil Général de l'Isère mais également le SE 38.

VOTE

POUR A L'UNANIMITE

b – Aménagements de sécurité – demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Isère

Des subventions peuvent être accordées par le Conseil Général de l'Isère dans le cadre des aménagements de sécurité.

Pour mener à bien cette opération, Route du Jalérieu, le Maire propose de solliciter le Conseil Général de l'Isère pour obtenir une subvention.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

c - enfouissement du réseau basse tension - demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Energies de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'enfouissement du réseau basse tension, Route du Jalérieu.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 431 042 €
- montant total de financement externe : 140 452 €
- frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 inclus dans le prix de revient : 17 297 €
- contribution aux investissements : 273 293 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé que après étude et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveaux présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Le Maire propose de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
Prix de revient prévisionnel : 431 042 €
Financements externes : 140 452 €
Participation prévisionnelle : 290 590 €
(frais SE 38 + contribution aux investissements)
- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 17 297 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

d – éclairage public – demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

L'enfouissement des réseaux électriques existant le long de la Route du Jalérieu conduit à modifier le réseau d'éclairage public installé sur les supports EDF.

Le coût de l'opération est estimé à 151.000 € HT

Une subvention peut être octroyée par le Syndicat Energies de l'Isère (SE 38).

Le Maire propose d'établir un dossier de subvention au titre de l'éclairage public.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition, autoriser le Maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

e - enfouissement du réseau France Télécom - demande de subvention au Syndicat Energies de l'Isère (SE 38)

Suite à la demande de la Commune, le Syndicat Energies de l'Isère (SE 38) a étudié la faisabilité de l'enfouissement du réseau France Télécom, Route du Jalérieu.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée, les montants prévisionnels sont les suivants :

- prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : 143 394 €
- montant total de financement externe : 6 000 €
- frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 inclus dans le prix de revient : 5 754 €
- contribution aux investissements : 131 640 €

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des études détaillées, il convient de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement initiaux, étant précisé que après étude et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- prendre acte de l'appel de contribution pour ce projet qui se fera en deux temps.

Le Maire propose de :

- prendre acte de l'avant projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :
 - Prix de revient prévisionnel : 143 394 €
 - Financements externes : 6 000 €
 - Participation prévisionnelle : 137 394 €
 - (frais SE 38 + contribution aux investissements)

- prendre acte de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38 pour : 5 754 €

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

V – PERSONNEL COMMUNAL

2008-7-12 - Modification de postes – Avancement de grades

Pour permettre à plusieurs agents communaux d'être nommés à un grade supérieur, selon la procédure d'avancement de grade (après avis favorable de la commission administrative paritaire), le Maire propose :

- de créer les postes suivants, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2008 :
 - Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C) : 1 poste,
 - Rédacteur principal (catégorie B) : 1 poste
- de supprimer les postes que ces personnes occupaient précédemment dès que les nominations correspondantes auront été réalisées, à savoir :
 - Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe : 1 poste,
 - Rédacteur : 1 poste.

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition.

VOTE
POUR A L'UNANIMITE

VI – QUESTIONS DIVERSES

Philippe GUYON : on a reçu le **document du SCOT**. Serait-il possible que l'on agrandisse la photo de la « patate » ?

Le Maire : si on agrandit, le trait qui la délimite sera de plus en plus large et je crains que le document final manque de lisibilité.

Alain SOCIE : on est sur un principe. Il y a un lieu où il y aura une zone à urbaniser et une autre zone où il y aura comblement de la dent creuse.

Alain THENAULT : j'ai une autre question. Qui a envoyé le **plan « Le Pays des Couleurs et Région »** ?

Le Maire : c'est une vaste supercherie : ce sont des organismes qui impriment un document à faible diffusion et ils gagnent de l'argent sur la publicité qu'ils récoltent auprès des commerçants.

Josiane GIPPET : pouvez-vous réaliser un entretien régulier du cimetière de Ciers et refaire un abri à l'extérieur car il s'est écroulé ?

Le Maire : le nécessaire sera fait.

Jacky RAVAZ : à propos du **plan de ville**, il date de quand ?

Le Maire : c'est un contrat qui a été signé en 1999 par le Maire précédent. Un montant conséquent a été payé par la commune et le complément par la publicité. Le contrat prévoyait trois éditions. On a renégocié le contrat. Pour le 1^{er} plan, il y avait un véritable travail de conception. Aujourd'hui les publicités doivent suffire à le financer. S'il y a des modifications à apporter, il faut faire remonter pour la prochaine édition.

Josiane GIPPET : avez-vous une date approximative pour le **prochain conseil municipal** ?

Le Maire : seconde quinzaine de septembre.

Philippe GUYON : pourquoi plus le vendredi ?

Le Maire : parce que c'est le début du week-end et qu'il y a souvent beaucoup de manifestations, associatives notamment.

Philippe GUYON : il y a des gens qui travaillent la semaine.

Guillaume FAVIER : le samedi aussi.

INFORMATIONS

- Cérémonie du 14 juillet
- Compte rendu de la commission « développement économique »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 50.

Fait aux Avenières, le 19 août 2008

Le Maire,

Gilbert MERGOUD.